

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 58 (1920)
Heft: 20

Artikel: Un jour d'examen
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-215583>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

PARAÎSSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1862, par L. Monnet et H. Renou

Rédaction et Administration :

Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la

PUBLICITAS

Société Anonyme Suisse de Publicité

LAUSANNE et dans ses agences

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—

six mois, Fr. 3.50 — Etranger, un an Fr. 8.70

ANNONCES : Canton, 20 cent.

Suisse et Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.

la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

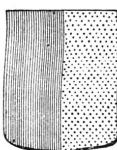
On peut s'abonner au Conteum Vaudois,
jusqu'au 31 décembre 1920 pour

4 fr.

en s'adressant à l'administration, Pré-
du-Marché 9, Lausanne.

Sommaire du Numéro du 15 mai 1920. — Armoiries communales. Lo Vilhio Dèvesa : Lo père Veret (Emile D.) — La machine infernale (L. Mogeon). — Alexis, portrait villageois (Jean des Sapins). — Qui z'y viennent (E. B.). — FEUILLETON : Fumée, suite (B. Dumer).

ARMOIRES COMMUNALES



Aubonne. — L'écu d'Aubonne est divisé verticalement en deux parties rouge et jaune, sur le drapeau, c'est la partie jaune qui flotte et la partie rouge qui est fixée à la hampe.

Ces couleurs rappellent celles de l'évêché de Genève dont Aubonne relevait. D'après M. Berthoud-Monay, ces couleurs auraient été adoptées en souvenir des excellentes relations combourgeoises que « ceux d'Aubonne » entretenaient avec la puissante Genève.

La représentation des armoiries d'Aubonne se voit sur un sceau du XVIII^e siècle.



Avenches. — L'écu d'Avenches représente sur un champ rouge un buste de maure (nègre) avec tignasse frisée, ceinte d'un cercle, soit tortil d'argent ou d'or, et vêtu d'une casaque bleue à collet d'or. Cette représentation se voit sur des armoiriaux du XVI^e siècle, tels ceux de Ryff, Tisch et Stettler. Le fronton de l'Hôtel-de-Ville d'Avenches est orné d'un écu où figure le maure, écu tenu par deux nègres. Un bas relief déposé au Musée d'Avenches représente un buste de maure avec le classique bandeau entourant des cheveux crépus, ce morceau de sculpture ne paraît pas être d'origine romaine. Un vitrail, paraissant dater du XVII^e siècle, très haut placé dans le chœur de l'église, représente un maure vêtu de blanc sur un fond rouge. Sur toutes ces représentations le buste de maure est de face ou de profil et même de trois quarts.

Au milieu du XIX^e siècle on a voulu, à tort, remplacer l'écu ci-dessus décrit par un autre, coupé en deux horizontalement rouge et bleu avec la tête d'un empereur romain qui serait Vespasien. C'est ainsi que cet empereur figure sur un vitrail (moderne) de la cathédrale de Lausanne, et sur une vignette accompagnant, dans le journal local, les avis communaux officiels. Feu le savant conservateur du Musée d'Avenches, M. Caspari, enthousiaste de tout ce qui était romain, employa son influence à faire adopter l'écu avec Vespasien. Mais les plus anciens documents prouvent que l'écu véritable doit être celui que nous décrivons en tête de ces lignes.

Avenches possède des sceaux très anciens dont un du XV^e siècle, sur lesquels sont figurées des têtes qui peuvent être aussi bien mauresques que romaines.

nes; cependant un de ces sceaux de 1564 porte une tête qui paraît plutôt apparaître à un maure.

Il ne faut pas confondre les armoiries d'Avenches (commune et ville) avec celle de la famille des nobles d'Avenches, qui montrent un sanglier d'or sur un fond rouge. Ces nobles d'Avenches étaient probablement les administrateurs de l'évêque de Lausanne, dont Avenches dépendait.

Les couleurs d'Avenches sont le rouge et le bleu, c'est à ces couleurs que sont peints les volets des édifices communaux.



Bercher. — Les autorités municipales de Bercher ont décidé, en juin 1919, à l'occasion de la frappe d'une médaille pour les soldats mobilisés, que Bercher aurait comme armoiries un écusson coupé horizontalement en 3 parties. Sur le tiers supérieur rouge avec deux anneaux d'or, le tiers central de l'écu est d'or avec un chapeau à l'antique de couleur rouge, et le tiers inférieur est rouge avec un anneau d'or. Ces armoiries sont celles d'un seigneur de Bercher, De Dorts, auxquelles a été ajouté le chapeau, allusion aux bourgeois de Bercher, dont le sobriquet est : borla tsapi.

Un jour d'examen. — Quelles sont les choses les plus remarquables qu'offre la ville de Lausanne ?

— Il y a la cathédrale, le musée, l'université, le tribunal fédéral, la...

— Et c'est tout ? Voyons, n'y a-t-il pas aussi des établissements pour les infortunés, les...

— Ah ! oui, il y a... le collège.



LO PÈRE VERET

UANT bin l'è zu mò, l'è adi devant mè ge, ci père Veret, avoué sa zaqua dè milanna, tota rossetta, à petits pans, son petit bouhet riond et sè grossé chauqué, que mettai quazu tant qu'auz tzaulè. L'irè bin boun'homme, serviable et dè bon conset; mā, se ne devezavè pas tant, totzivè bin, et ne faillhai pas lo tzecagni : malheù ! vo z'envoulhivè dè elliau rubrique que vo z'arrelévant tot net. Coumè l'irè dza vilhio, martzivè on pou ellina, tant ie seimblìe que mè on s'approulé daou bei, mè on regardè la terra, io fô reintrà.

Deinse allein, le reincontré on dzo lo martzau daou veladzo que sè dressivè coumè on grenadié dè la garda, quand l'ètai à vin bu (et l'ètai quazu se n'état normal).

— Bondzo ! père Veret, vo z'itè binstout asse corbo qu'on anse dè pana, teni-vo dan on pou drâ, coumè mè ! so lâi fâ-te ein saillie son gros pétro.

Et Veret de lâi repondre :

— Tè, t'i coumè lè das, te ne te tint drâ, que quand t'i pliò !

On autre fidzo, s'ètai prai dè lèguia avoué on certain Barraud, que biagavè tant su sa famille, qu'on arai de qu'ein avai min coumè leû (heureu-

samè, petite !). L'irant ti dai z'hommo dè teppa qu'avant sé honnéu à la coumouna, tandis que dâi Veret, on n'è parlâv pas.

— Te deri è que te voudrî, lâi fa noutron vilhio, mā, adi ès-te qu'à la Maison dè Fôce lâi ia mè dè barreaux que dè veret¹.

Ci dzanhiau dè Gribaldi avai zu assebin sa remotcha. A dix-houet ans l'ètai z'allà à Paris et l'eingadzivè fè lè dzouveno à fère coumè li. A l'ouïe, dein la granta vela, la via étai desfra galèza; on lâi gagnivè rudo grô, lès étiu vo piovertant dè lè man; on vretablo paï dè Cocagne, quiè !

— Attiua, Gribaldi, lâi fa on coup Veret, ne tè fait pas tanî bliaga; ti z'allà à Paris ein tauteimps avoué dâi z'aillon d'hivé, ma tè zu revegna ein hivé avoué dâi z'aillon dè tauteimps.

Po fini, vo derid encore que Veret avai été municipal bin dâi z'annaïe dein son veladzo de Vela lè Renaïè. Mâ, ein apri, lè dzouveno, que volhiant tot modernisâ, avoint révessa tota la municipalita, et lo père Veret lâi avai passâ coumè lè z'autro. L'avai zu ci affré à tieu et sè rondzivè grô. Assebin, quand on lâi demandavé :

— Quoui lâi a-te, ora, dè voulrè z'autorità ? ié repondavé :

— Oh ! bin, ora, noutra municipalita, lè coumè l'artze dè Noé, lâi a dè totè sortè dè bîte !

Emile D.

Logique. — Lu à la devanture d'un bureau de tabac :

Grand choix de pipes de caractère.

— Pourquoi appellez-vous ainsi ces pipes ? demandait un client à la marchande.

— Nous les appelons pipes de caractère parce que c'est de la bruyère.

LA MACHINE INFERNALE

MA guerre a incité les esprits ingénieurs à trouver des armes les plus terribles possible. Que sont devenus les vieux schrapnels à côté des mitrailleuses ! Et les gaz asphyxiants, les 42, les sous-marins, les chars d'assaut. Tout cela laisse bien dans l'ombre le souvenir de l'aimable Ravachol, le couteau de Caserio, les bombes nihilistes... et la machine infernale destinée à Bonaparte.

Le 24 décembre 1800, une charrette remplie de poudre et de mitraille stationnait dans la rue Saint-Nicaise à Paris, au moment où devait passer le Premier Consul. Les conjurés se trompèrent dans leur calcul, ou plutôt la « machine infernale » les trompa. Elle ne fit explosion qu'un instant après le passage de la voiture dans laquelle se trouvait l'illustre personnage à qui le destin réservait un rôle extraordinaire. On fit des arrestations. Le principal conjuré, Saint Réjant, dit le Chevalier Pierrot, que Cadoudal, un autre royaliste vendéen avait chargé du complot, fut guillotiné. 130 personnes furent déportées. La justice avait adressé à l'étranger des signalements. Nous en avons un sous les yeux. Il en fut donné connaissance au commandant de la place de Lausanne par le préfet national Polier, qui l'avait reçu d'Eymar, préfet du département du Léman.

Voici, plus loin, les deux pièces.

L. Mogeon.

¹ A la campagne, on appelle « viret » une petite pièce de bois ou de fer qu'il suffit de tourner pour pouvoir ouvrir une porte.